

*Initiatives parlementaires*

Le député réformiste de Skeena s'est déclaré contre la motion en prétextant que nous devons reconnaître l'écart du coût de la vie entre les différentes régions du Canada dans la rémunération des fonctionnaires. Je ne suis pas d'accord avec lui pour une ou deux raisons. D'abord, les tribunaux et la volonté populaire vont dans la direction opposée. Donc, même si nous nous rendions à la volonté de la nation, nous n'adopterions pas la suggestion du député de Skeena.

De plus, ce qui devrait faire vibrer une corde sensible chez le député, étant donné son affiliation politique, je me demande combien coûterait la bureaucratie qu'il faudrait mettre en place pour établir les échelles salariales en fonction du coût de la vie dans chaque région. Je crois qu'il nous faudrait un nouveau ministère du coût de la vie. Je ne pense pas que cela permettrait de réduire les coûts de l'administration gouvernementale canadienne, bien au contraire. Sa suggestion entraînerait des coûts substantiels, et je pense que le député devrait la réévaluer à la lumière des positions mises de l'avant par son propre parti.

La deuxième question soulevée par le député de Skeena, et reprise par le député de Joliette, se rapportait à l'indemnité de poste isolé et à la nécessité de reconnaître le coût de la vie. J'ai eu la chance de pouvoir visiter Iqaluit cet automne avec le groupe d'étude sur la sécurité sociale et j'ai été frappé par le prix d'une banane dans cette localité. Je peux donner l'assurance au député de Joliette et au député de Skeena que l'indemnité de poste isolé et les autres indemnités ne seraient pas touchées par la motion. Celle-ci ne toucherait que la classification des postes et la rémunération rattachée à la classification, pas à l'isolement. J'espère qu'ils sont rassurés à ce sujet.

Le député de Skeena a dit craindre que ce ne soit là que l'amorce d'un mouvement plus général. Je comprends la crainte du député, mais je crois que nous nous dirigeons plutôt dans une autre direction. Je dirais plutôt que nous nous dirigeons vers le sommet du triangle, et non vers la base, et que ce n'est qu'une question de temps.

Cela ne devrait surprendre personne que je dise que je suis essentiellement d'accord avec ce qu'a dit le député de Broadview—Greenwood. Il a parlé de normes nationales. À mon avis, les questions d'équité salariale font ressortir le besoin d'une valeur nationale au Canada. Cette valeur, c'est l'équité, une valeur que le gouvernement doit reconnaître et respecter. Je dis cela parce que cette discussion fait suite au débat récent sur le projet de loi C-64 concernant l'équité en matière d'emploi. Je remarque que les valeurs qui sous-tendent cette motion et ce projet de loi sont les mêmes. Comment un gouvernement qui appuie la notion d'équité en matière d'emploi pour les groupes comme les femmes et les minorités peut-il continuer d'appuyer la notion d'une rémunération différente fondée sur des critères géographiques?

• (1155)

L'autre point important dont il faut tenir compte, c'est le fait que ce changement est inévitable. Je suppose que le député de Skeena et les autres députés réformistes préféreraient que nous fassions cela volontairement plutôt que d'y être forcés par les

tribunaux et d'avoir à assumer les coûts d'une telle bataille devant les tribunaux. Il est très important que nous reconnaissons la nécessité de faire ce qui, de toute façon, est inévitable, sans qu'on ait à nous dire de le faire.

Sur une note historique, le gouvernement précédent a réagi à la grève en 1989 à Halifax et à Dartmouth en adoptant une mesure de retour au travail, soit le projet de loi C-49. À cette époque, une commission de conciliation créée en vertu de la loi de retour au travail avait conclu que la politique de rémunération régionale ne pourrait pas rester en vigueur plus longtemps. Jugeant cette politique discriminatoire, la commission avait ordonné qu'une nouvelle convention collective soit signée pour établir la parité salariale entre les travailleurs de l'Est et ceux de l'Ouest.

Un mécanisme établi par le gouvernement précédent nous oblige donc à corriger cette injustice, comme nous aurions dû le faire il y a déjà longtemps. Le gouvernement a ici une occasion importante de faire ce qu'il s'était engagé à faire lorsqu'il était dans l'opposition. De nombreux députés avaient déclaré à l'époque que ces pratiques étaient discriminatoires.

Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement actuel défend l'équité salariale des travailleurs sans égard à leur sexe ou à leur origine ethnique. Il me semble également juste de supprimer la discrimination fondée sur les différences géographiques.

Je voudrais dire quelques mots sur l'origine de la rémunération régionale. Sans en être tout à fait certain, je crois que certains facteurs historiques en expliquent en partie l'existence. Je crois qu'à l'époque où ces régimes de rémunération ont été établis, les emplois étaient probablement moins bien définis. Par conséquent, les tâches qu'un employé effectuait en vertu de la classification de son emploi dans une partie du Canada étaient probablement assez différentes de ce que faisait un employé occupant un emploi de même classification ailleurs au Canada.

Au fil des années et des négociations collectives, les descriptions et catégories d'emploi sont devenues beaucoup plus précises. L'écart dans l'exercice de ces fonctions a probablement beaucoup diminué. C'est pourquoi l'argument qui était peut-être valable à une époque ne l'est plus aujourd'hui. En outre, à l'époque où ces régimes de rémunération ont été créés, les travailleurs étaient probablement beaucoup moins mobiles. De nos jours les déplacements d'une région à l'autre sont devenus beaucoup plus aisés et fréquents.

La principale raison pour laquelle nous devons appuyer la motion présentée par le député de Dartmouth est qu'elle correspond aux valeurs des Canadiens. De nombreux Canadiens ont perdu confiance dans cette bonne institution et dans le gouvernement en général parce qu'ils constatent que des correctifs qui doivent être apportés ne le sont pas aussi rapidement et aussi efficacement qu'ils le devraient. Voilà un aspect du problème. Les gens sont d'avis que les travailleurs qui occupent des emplois identiques, où que ce soit au Canada, devraient recevoir une rémunération égale. Nous devons faire droit à ces attentes raisonnables pour regagner la confiance des Canadiens qui observent chaque jour les décisions que nous prenons.